

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 février 2026

**Commune de
PAULHAN**

N° 2026/02/008

Date de la convocation	12/02 /2026
	<u>Exprimés</u> : 21
Présents : 15	Pour : 21
Absents : 12	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois février,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. Claude VALERO, Christine RICARD, Sophie ROYON, Bertrand ALEIX, Hélène DAVIT, Vincent BONSIGNORI, Isabelle GAVINET, Mylène BOUISSON, Carine GASC, Léon JAURION, Véronique LABORDA, Marcel LAMBERT, Magali RODES, Aleksandra DJUROVIC, Fabienne HEREDIA.

Etaient Absents: Guy GAUBERT, Georges GASC, Véronique CAMPOY, Pascal BIROUSTE, Hanane AMMARI, David SEBASTIAN, Laetitia CAPELLE, José ROIG, Thierry JAM, Gérard GARIN-MICHAUD, Mohamed NOUGOUM, Grégory GUERIN.

Procurations :

- GAUBERT Guy à LAMBERT Marcel
- NOUGOUM Mohamed à Aleksandra DJUROVIC
- SEBASTIAN David à Véronique LABORD
- BIROUSTE Pascal à Claude VALERO
- GASC Georges à Carine GASC
- GUERIN Grégory à Vincent BONSIGNORI

Objet : Développement économique – Attribution d’une aide à la location en faveur de l’implantation d’un commerce dans le centre-ville de Paulhan et approbation d’une convention – BY CHARLIE

Monsieur le Maire présent au conseil municipal la demande d’aide au loyer de Madame Charlie THIBON pour l’exercice de son activité de « Salon de coiffure, soins capillaires, Head Spa, coloration, lissage, extensions, vente de produits » au sein d’un local situé 50 Bis Cours National, 34230 PAULHAN.

Sur la base d’un loyer annuel de 6 000 €, hors taxes et hors charges, en application du règlement d’attribution des aides à la location, l’aide à la location attribuée par la Communauté de communes du Clermontais et la commune de PAULHAN s’élèvera à un montant maximum de 1 200€ annuel HT soit 2 400€ sur deux ans dans la limite des fonds inscrits aux Budgets de la Communauté de communes du Clermontais et de la Commune pour l’année en cours.

L’aide à la location est attribuée selon la répartition ci-dessous :

Montant maximum de l’aide à la location sur 2 ans	Montant d’intervention de la Commune	Montant d’intervention de la Communauté de communes du Clermontais
2 400 €	720 € (30%)	1 680 € (70%)

Le projet de convention présenté en annexe a pour objet de préciser les modalités d’attribution de cette aide.

Où l’exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- APPROUVE l’attribution au profit de Madame Charlie THIBON « BY CHARLIE» d’une aide à la location d’un montant de 720€,
- APPROUVE la signature de la convention telle que présentée en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr